

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADÉC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

**Délibération n° 2023-114 : Créance en non-valeur (budget principal)**

**Rapporteur** : Georges CASTEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comptable des Finances publiques a exposé à la commune qu'il n'a pas pu recouvrer différents titres, cotes ou produits auprès de débiteurs. En conséquence, il est nécessaire de les admettre en non-valeur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 septembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'admission du titre énoncé en non-valeur, à hauteur de 527,94 € au budget principal de la commune ;
- Préciser que les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au compte 6541 du budget.
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.bzh](mailto:accueil.audierne@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 08 47



[www.audierne.fr](http://www.audierne.fr)

Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.esquibien@audierne.bzh](mailto:accueil.esquibien@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 02.76